

- Foire aux questions -

Quelle sera ma nouvelle adresse ? Pourrai-je encore utiliser le nom du hameau ?

La norme postale donne droit à six lignes dans l'adresse, comme présenté ci-dessous.

Il est donc tout-à-fait possible pour ceux qui le souhaitent de continuer à marquer leur attachement au hameau dans leur adresse.

Aurai-je le choix du numéro ?

La règle actuelle de numérotation privilégie la numérotation métrique. Notamment en zone rurale, cela permet un repérage plus facile en donnant une idée de la distance à laquelle on se trouve.

Selon ce principe, les numéros pairs restent d'un côté et les numéros impairs de l'autre.

Vous n'aurez donc pas le choix du numéro, qui correspondra approximativement à la distance entre le début de la voie et votre entrée.

Devrai-je acheter mon numéro ?

Non, la Commune fournira les plaques de rue et les numéros, qui seront posés par l'employé communal.

Ces dépenses sont intégrées au budget 2016.

Comment utiliser ma nouvelle adresse avec ma banque, mon médecin, les impôts ?

Une fois les nouvelles adresses déployées, ce sera à vous d'informer vos différents correspondants de votre nouvelle adresse.

Pour vous aider, la mairie vous communiquera votre adresse exacte quand les noms des voies et les numéros auront été arrêtés.



Lettre d'informations d'AYN

Mai 2016

ÉDITION SPÉCIALE

Groupe-Projet
NOMMAGE DES VOIES

- Bilan du Groupe-Projet -

Le Groupe-Projet a été créé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 16 mars 2015, faisant ainsi suite à la demande

- des habitants qui se sont exprimés lors de la réunion publique du 23 février 2015
- des services de secours (pompiers, médecins, SAMU, etc.) qui ne connaissent pas forcément notre village
- de La Poste, pour qui l'existence d'un système d'adressage facilite le tri du courrier
- des services de livraison

Le Groupe-Projet s'est réuni plusieurs fois, et a recueilli des conseils auprès d'habités de l'adressage, notamment les services de La Poste.

À l'issue de son travail, le Groupe-Projet vous propose les dénominations présentées en pages intérieures.

Le GP s'est également procuré quelques modèles de plaques, que vous pouvez voir en mairie.

- Consultation publique -

Un cahier est à votre disposition en mairie **du 02 au 28 mai 2016**, aux heures d'ouvertures du secrétariat, pour formuler vos remarques sur

- les noms des voies
- les modèles de plaques

Vous pourrez également rencontrer des membres du Groupe-Projet **le samedi 28 mai** de 10h à midi.

1. Civilité Prénom NOM
2. N° d'appart., boîte aux lettres, etc.
3. Entrée, Bâtiment, etc.
4. Numéro, libellé de la voie
5. Hameau, Lieu-dit
6. Code postal, Commune

Principe général des adresses normalisées

Monsieur Jean BONNE-EAU
589 route du Caïon
Le Grand Bois
73470 AYN

Exemple - Ici, seules les lignes 1, 4, 5, 6 sont utilisées

Tél 09 62 58 75 66

Fax 04 79 28 72 32

mairie.ayn@wanadoo.fr

ayn.fr

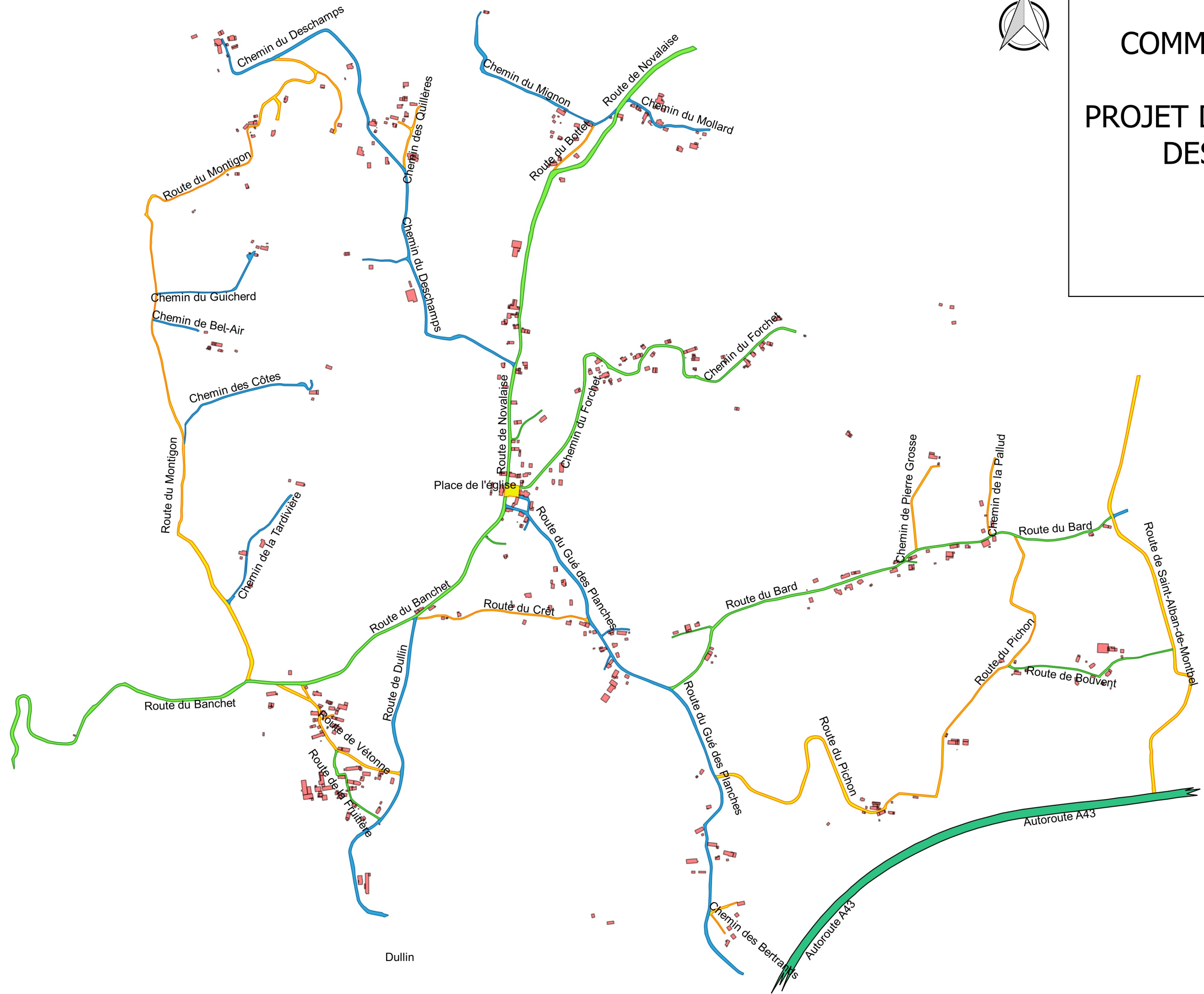
Secrétariat ouvert lundi de 9h00 à 12h00, jeudi de 13h00 à 17h00, samedi de 10h00 à 12h00



COMMUNE D'AYN

PROJET DE NOMMAGE DES VOIES

1:10 000



Dullin